

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1164 désignant un membre du Bureau de l'Assistance judiciaire pour l'année 1953

n° 1164

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 septembre 1953

Numéro JO
n° 12 du 01/10/1953

Date du numéro
1 octobre 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu les décrets des 4 février 1904 et 25 juillet 1914, portant réorganisation du Service de la Justice à la Côte Française des Somalis
: Vu le décret du 6 novembre 1935 portant réglementation de l'Assistance judiciaire à la Côte Française des Somalis

Vu l'arrêté n° 50 du 15 janvier 1953 désignant les membres du Bureau de l'Assistance judiciaire pour l'année 1953

Vu le départ en congé de M. Guillaud, Directeur des Messageries Maritimes

Le Conseil privé entendu dans sa séance au 19 septembre 1953,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1 er. — M. Deberly, Directeur des Messageries Maritimes, est désigné pour faire partie du Bureau d'Assistance judiciaire pour l'année 1953, près le Tribunal de Première Instance de Djibouti, en remplacement de M. Guillaud. Art. 2. — Le présent arrêté sera Enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

L e Gouverneur, N. SADOUL.